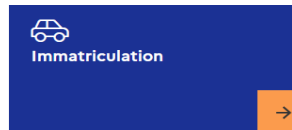




# PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## 9. Décès ou héritage

Démarche pour la carte grise en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr/>  
Volet Immatriculation

Cliquer sur l'onglet « Se connecter » en haut à droite du site internet

 Se connecter

S'identifier avec FranceConnect (via vos identifiants Impôts, Ameli, MSA,..)



Une fois connecté à votre espace, cliquer sur :

1. Nouvelle demande
2. L'immatriculation
3. Faire autre demande
4. Je commence la demande
5. Choisir la catégorie « Signaler un changement sur ma situation personnelle »

[Signaler un changement sur ma situation personnelle](#) ^

Choisir la démarche « Actualisation du certificat d'immatriculation suite à un décès ou héritage »

Pour la suite de cette démarche, vous devez suivre les étapes à renseigner.

Pour toutes précisions complémentaires, il convient de contacter le service ANTS, qui est désormais l'unique interlocuteur en la matière au numéro de téléphone **34.00** ou par mail : [siv-part@interieur.gouv.fr](mailto:siv-part@interieur.gouv.fr)

*En dehors du timbre fiscal qui pourra vous être demandé sur certaines démarches, le site internet de l'ANTS (Agence nationale des titres sécurisés) est gratuit. Soyez vigilant sur les sites internet consultés.*